

HBG

FNB BANQUES
MONDIALES
HAMILTON CAPITAL



FNB Banques mondiales Hamilton Capital
(HBG, HBG.U : TSX)

Hamilton Capital

Spécialistes en Services Financiers

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	7
Rendement passé	10
Sommaire du portefeuille de placements	12

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	16
États du résultat global	17
États de l'évolution de la situation financière	18
États des flux de trésorerie.....	19
Tableau des placements	20
Notes afférentes aux états financiers	23

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (« HBG » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

HBG tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de titres de participation d'entreprises du secteur bancaire mondial. En investissant à l'échelle mondiale, Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), vise à tirer avantage des occasions les plus intéressantes du secteur bancaire mondial tout en réduisant le risque lié à la concentration dans un pays en particulier. Le portefeuille du FNB devrait être composé de titres d'environ 40 à 60 banques et autres institutions de dépôt de plus de 10 pays, réparties géographiquement comme suit : environ 50 % aux États-Unis et au Canada, environ 25 % en Europe et environ 25 % dans d'autres pays. Toutefois, le nombre de positions et leur pondération par région pourraient varier selon l'évaluation, par le conseiller en valeurs, des occasions de risque-récompense les plus attrayantes. Pour certains marchés, les certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») constitueront les principaux placements. Les placements de HBG peuvent être effectués dans des entreprises de tout pays, sous-secteur d'activité ou niveau de capitalisation du secteur

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

bancaire mondial. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Les stratégies de placement du conseiller en valeurs tiennent compte à la fois d'une approche descendante et d'une analyse ascendante. Les éléments d'une approche descendante peuvent comprendre, notamment, la croissance favorable du produit intérieur brut (« PIB »), les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires. Le processus d'investissement ascendant du conseiller en valeurs est fondé principalement sur la recherche fondamentale et des facteurs quantitatifs et techniques. Les décisions de placement reposent essentiellement sur une compréhension d'une société, de ses activités et de ses perspectives, notamment en ce qui concerne la croissance des bénéfices, la qualité des actifs, le capital et les réserves, ainsi que la composition des activités et la politique en matière de dividendes. Le conseiller en valeurs surveille et examine de façon continue les placements de HBG pour s'assurer qu'ils tirent parti des meilleures valeurs relatives.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamilton-capital.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque lié aux fluctuations des devises
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les parts de catégorie E en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») du FNB ont affiché un rendement de 11,03 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return (l'« indice ») et l'indice MSCI Monde ont dégagé un rendement de 12,01 % et de 14,00 %, respectivement, pour la même période en dollars canadiens (20,27 % et 22,40 %, respectivement, en dollars américains), tous deux sur la base du rendement total.

Par ailleurs, les parts de catégorie E du FNB ont commencé à se négocier en dollars américains (les « parts en \$ US ») le 15 août 2017. Pour la période comprise entre la date à laquelle elles ont été négociées pour la première fois et le 31 décembre 2017, les parts en \$ US du FNB ont produit un rendement de 6,21 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. L'indice et l'indice MSCI Monde ont dégagé un rendement de 6,12 % et de 6,85 %, respectivement, pour la même période, sur la base du rendement total, en dollars canadiens (7,63 % et 8,38 %, respectivement, en dollars américains). Les parts de catégorie E en \$ US ne constituent pas une catégorie de parts distincte du FNB; elles correspondent plutôt à la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à la date du jour.

L'indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return est un indice équilibré qui suit le rendement de 29 banques de 12 pays différents.

L'indice MSCI Monde est un indice boursier général qui regroupe plus de 1 000 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale.

Revue du marché mondial et du secteur bancaire

Le regain d'optimisme quant à l'amélioration de la croissance mondiale au début de 2017 a permis aux titres du secteur mondial des services financiers de progresser. La réforme fiscale attendue et le contexte réglementaire plus favorable, en particulier aux États-Unis, ont aussi eu un effet positif. Cependant, le marché a fini par tempérer ses attentes au milieu de l'année vu l'absence de changements notables. Incidemment, les titres du secteur mondial des services financiers dans l'ensemble, à quelques exceptions près, se sont immobilisés pendant que le marché attendait que la situation se précise. C'est exactement ce que cette pause a permis de faire, et l'attention portée sur la réforme fiscale et la forte croissance économique persistante a ravivé la demande de titres financiers américains en deuxième partie de l'année. Même si les titres financiers à l'échelle mondiale ont aussi profité de l'amélioration des données économiques, les banques australiennes et européennes ont été aux prises avec des incertitudes d'ordre réglementaire et politique au deuxième semestre (voir plus loin pour un complément d'information).

La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a poursuivi sur la voie de la normalisation de sa politique monétaire, relevant les taux à trois reprises en 2017 et alimentant les prévisions de trois autres hausses en 2018 (hausses de taux qui ont tendance à être favorables aux titres bancaires). Les attentes du marché quant à la possibilité que de nombreuses banques centrales du monde entier emboîtent le pas à la Fed pour majorer les taux se sont d'abord accrues avant de modérer en cours d'année, en partie par suite des commentaires conciliants de la Banque centrale européenne (la « BCE »), de la Reserve Bank of Australia et de la Banque du Japon.

Au premier semestre de 2017, en général le contexte politique a été plus stable et le risque politique s'est atténué, ce qui a essentiellement favorisé le rendement des actions, surtout en Europe. Cependant, le mouvement séparatiste en Catalogne (Espagne), les partis politiques allemands qui négocient encore la formation d'un gouvernement de coalition quatre mois après les élections nationales et le choix de la date des élections en Italie (mars 2018) ont fait monter l'incertitude politique en Europe à la fin de 2017. On pourrait dire que l'événement politique le plus imprévu de l'année

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

a été l'élection éclair au Royaume-Uni qui a culminé avec la perte de la majorité des conservateurs au pouvoir. Cette situation a initialement été vue comme pouvant être à l'avantage des titres de sociétés financières britanniques exerçant des activités en Europe, mais la possibilité d'une réalisation du Brexit selon la méthode forte (*hard Brexit*) n'est pas encore exclue et la lenteur avec laquelle avancent les négociations du Brexit est frustrante.

Sur le plan de la réglementation, la version définitive des règles de l'accord de Bâle IV sur les fonds propres des banques a finalement été arrêtée vers la fin de l'année. Les modifications apportées bénéficient d'un soutien assez généralisé, contrairement aux rumeurs initiales, et cette nouvelle a permis aux banques européennes de se redresser. À l'inverse, le plan proposé par la BCE à l'égard des prêts non productifs en Europe a pesé sur les banques qui détenaient de vastes portefeuilles d'anciens prêts non productifs; il sera important de suivre l'évolution de ce dossier en 2018.

Revue du portefeuille

Le FNB a continué de tirer parti de sa composition diversifiée sur le plan géographique et du grand nombre de titres en portefeuille. Au fil du temps, le portefeuille du FNB devrait compter grosso modo entre 40 et 60 positions, réparties géographiquement environ comme suit : 50 % de la valeur liquidative dans des banques d'Amérique du Nord, 25 % dans des banques européennes et 25 % dans des banques situées dans d'autres pays. À l'occasion, des modifications importantes pourraient toutefois être apportées à cette répartition lorsque les circonstances le justifient.

Aux États-Unis, le parti pris marqué à l'égard des titres bancaires qui existait au début de l'année s'est quelque peu atténué en l'absence de progrès législatifs substantiels vus par le marché comme favorisant la croissance économique et le secteur financier. Le FNB a réduit sa pondération des titres américains en début d'année, après leur bonne performance, au profit de positions sur des titres britanniques (qui avaient produit de faibles rendements). Ce remaniement des pondérations a été annulé plus tard dans le premier semestre (après une forte remontée des banques britanniques) et la pondération a été portée à près de 50 % avec en toile de fond un regain d'optimisme dans les derniers mois de 2017 fondé sur les fortes données économiques (emploi, PIB, etc.) et amplifié par les attentes d'une réforme fiscale significative, qui s'est finalement concrétisée. De l'avis du gestionnaire, les banques américaines représentent toujours une occasion de placement intéressante, les valorisations étant étayées par le taux des fonds fédéraux à la hausse et la déréglementation du secteur financier. Les placements du FNB aux États-Unis restent concentrés dans les banques à moyenne capitalisation qui devraient générer un résultat par action supérieur, qui sont présentes dans des régions à plus forte croissance et (ou) qui sont plus sensibles à l'augmentation du taux des fonds fédéraux.

La part des placements du FNB en Europe est demeurée relativement stable en 2017, entre 25 % et 30 % de la valeur liquidative, approximativement. La composition a toutefois été modifiée progressivement au cours de la période, le FNB ayant diminué son exposition aux pays plus défensifs d'Europe du Nord en faveur des banques moins coûteuses et à plus forte croissance de la zone euro. À quelques exceptions près, les banques européennes détenues par le FNB ont tiré parti de l'attitude plus positive après plusieurs années de sous-performance relative. L'inflation à la hausse et la croissance économique ont eu un effet favorable, même si des poches d'incertitude politique et la proposition d'un resserrement des règles à l'égard des prêts non productifs de la part de la BCE tard dans l'année ont nui à certains avoirs. Comme il est mentionné précédemment, la pondération du Royaume-Uni a été révisée à la hausse plus tôt dans l'année (puis réduite ultérieurement) afin de profiter du repli découlant de la remontée des inquiétudes quant aux conséquences économiques du *hard Brexit*.

Le FNB a maintenu de manière assez constante la pondération des banques canadiennes à moins de 5 % de sa valeur liquidative pendant le premier semestre de l'année, avant de les délaisser complètement au quatrième trimestre en faveur d'autres occasions de croissance plus attrayantes. De même, l'exposition significative aux sociétés de services financiers australiennes a été réduite vers la fin de l'année après l'annonce d'une commission royale sur le secteur. De l'avis du gestionnaire, l'établissement de la commission royale amoindrait la probabilité d'une remontée à court terme

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

des multiples cours-bénéfice ou de la résorption de l'écart de valorisation par rapport aux autres titres australiens, ou les deux. Le gestionnaire estime que les banques australiennes sont généralement des titres de grande qualité qui offrent des rendements très intéressants, mais il préfère suivre l'évolution de la situation réglementaire avant d'accroître à nouveau les avoirs du FNB en Australie.

Le FNB a tiré un profit significatif de ses placements en Inde, dont le secteur bancaire a possiblement été l'un des plus performants en 2017, en partie du fait de la forte croissance économique qui se poursuit. L'exposition du FNB au Japon a produit des rendements positifs, mais comme les banques japonaises ont accusé du retard par rapport aux autres banques du monde, la sous-pondération relative a été favorable. Les placements en Amérique latine, qui représentaient collectivement moins de 5 % de la valeur liquidative, ont aussi dégagé des rendements supérieurs à ceux des banques du monde entier.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Actuellement, le FNB couvre une bonne partie de son exposition au risque de change (environ 65 %). La couverture de change a eu l'effet positif d'annuler l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar australien et au yen japonais en 2017. Le gestionnaire a choisi de ne pas couvrir la livre sterling à compter du début de 2017 (et il a continué de le faire jusqu'à la fin de l'année), vu le recul considérable de cette monnaie depuis que le Royaume-Uni a voté en faveur de la sortie de l'Union européenne en juin 2016. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un résultat net positif pour le FNB en 2017.

Perspectives

En général, les banques abordent 2018 avec optimisme en s'attendant à ce que la croissance mondiale se poursuive. Cela dit, le gestionnaire croit que certaines régions seront en mesure d'offrir des rendements supérieurs à ceux des autres. Plus précisément, le gestionnaire estime que les banques américaines à moyenne capitalisation pourront profiter de plusieurs facteurs qui favoriseront leurs bénéfices, notamment la diminution des impôts, le contexte de hausse des taux, la forte croissance du PIB ainsi que les prévisions d'une réforme réglementaire officielle. De même, le gestionnaire s'attend à ce que les banques européennes tirent profit de l'embellie économique persistante, même s'il existe des risques de volatilité associée à des événements d'ordre politique ou réglementaire. Le FNB continue de privilégier les régions et les banques qui affichent une plus forte croissance du PIB et des bénéfices, avec un penchant pour les pays dont la banque centrale dispose d'une marge de manœuvre. Le gestionnaire estime que le portefeuille diversifié du FNB, tant sur le plan des régions que des positions, lui confère un profil risque-rendement intéressant.

Pour d'autres commentaires sur les banques et le secteur financier à l'échelle mondiale, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse : www.hamilton-capital.com/insights.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le FNB a généré un résultat global brut de 5 061 002 \$ tiré de ses placements et dérivés. Pour la période allant du 22 janvier 2016, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2016, le FNB a généré un résultat global brut de 1 984 974 \$ tiré de ses placements. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 831 823 \$ (221 016 \$ en 2016), dont une tranche de 118 765 \$ (93 192 \$ en 2016) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 2 261 468 \$ (318 848 \$ en 2016) aux porteurs de parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Autres parties liées

Un ou plusieurs courtiers inscrits agissent ou peuvent agir à titre de courtiers désignés, de courtiers et (ou) de teneurs de marché. Ces relations peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus dont les investisseurs devraient tenir compte relativement à un placement dans un FNB. Plus particulièrement, en raison de ces relations, ces courtiers inscrits pourraient tirer avantage de la vente et de la négociation de parts. Le courtier désigné, à titre de teneur de marché d'un FNB sur le marché secondaire, pourrait donc avoir des intérêts financiers qui diffèrent de ceux des porteurs de parts et qui pourraient même être contraires à ceux des porteurs de parts.

Un tel courtier inscrit et les membres de son groupe peuvent, à l'heure actuelle ou dans l'avenir, traiter avec le FNB, les émetteurs des titres composant le portefeuille de placement du FNB, le gestionnaire ou tout fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe, y compris en accordant des prêts, en concluant des opérations sur instruments dérivés ou en fournissant des services de conseil ou de représentation. De plus, la relation entre un tel courtier inscrit et les membres de son groupe, d'une part, et le gestionnaire et les membres de son groupe, d'autre part, peut s'étendre à d'autres activités, comme faire partie d'un syndicat de placement pour d'autres fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Aucun courtier désigné ni aucun courtier n'a participé à la préparation du prospectus ni n'a examiné le contenu de celui-ci. Les courtiers désignés et les courtiers n'agissent pas en tant que preneurs fermes du FNB dans le cadre du placement par le FNB de parts par voie du prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, d'un courtier ou de tout membre du groupe de l'un d'eux, et un porteur de parts n'a aucun recours contre l'une ou l'autre de ces parties relativement aux montants payables par le FNB à un courtier désigné ou à un courtier.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 22 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Catégorie E

Exercice ¹⁾	2017	2016
Actif net à l'ouverture de l'exercice	20,23	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,60	0,55
Total des charges	(0,35)	(0,34)
Profits réalisés pour l'exercice	1,02	0,75
Profits latents pour l'exercice	0,85	3,98
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	2,12	4,94
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,22)	(0,12)
À partir des dividendes	(0,03)	(0,02)
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,68)	(0,37)
Total des distributions annuelles³⁾	(0,93)	(0,51)
Actif net à la clôture de l'exercice (parts en \$ CA)⁴⁾	21,98	20,23 \$
Actif net à la clôture de l'exercice (parts en \$ US)^{1) 4)}	17,49	– \$

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB aux 31 décembre de l'exercice ou de la période présenté. Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Catégorie E

Exercice ¹⁾	2017	2016
Total de la valeur liquidative (en milliers)	57 092	18 649 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	2 597	922
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,02 %	1,00 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	1,29 %	2,49 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,36 %	0,77 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	53,89 %	82,74 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice (parts en \$ CA)	21,98	20,23 \$
Cours de clôture (parts en \$ CA)	22,06	20,29 \$
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice (parts en \$ US)	17,49	– \$
Cours de clôture (parts en \$ US)	17,55	– \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre de l'exercice ou de la période présenté. Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

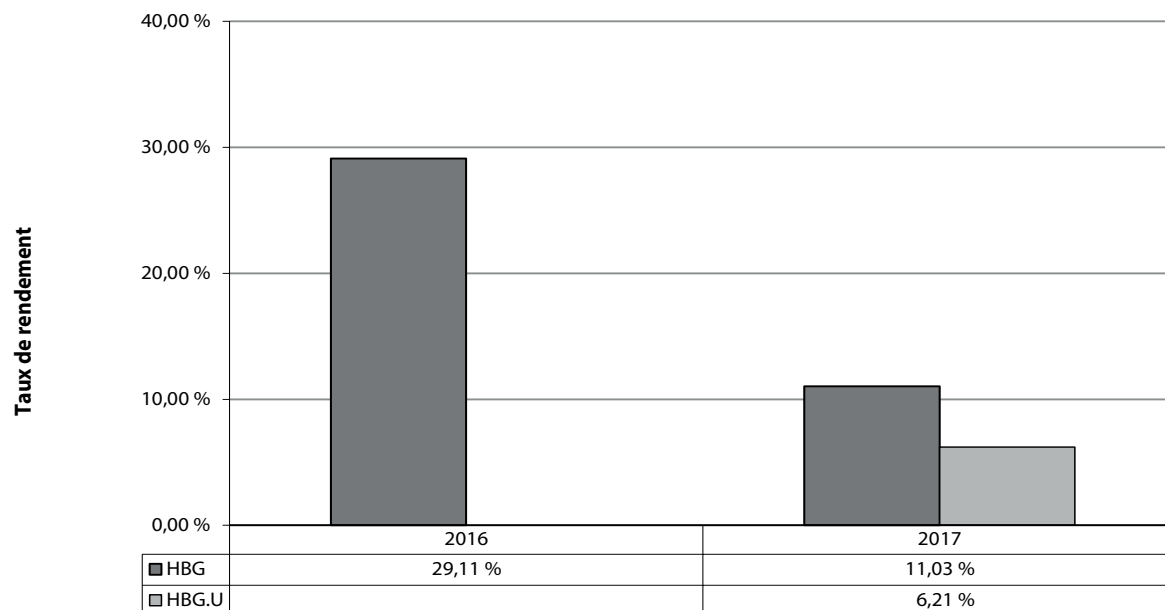
	Frais de gestion du portefeuille, frais généraux administratifs et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge
Marketing		
7 %	64 %	29 %

Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et la performance passée pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2017 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	Rendement en % - HBG	Rendement en % - HBG.U	Rendement en % - Indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return (\$ CA)	Rendement en % - Indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return (\$ US)	Rendement en % - Indice MSCI Monde (\$ CA)	Rendement en % - Indice MSCI Monde (\$ US)
1 an	11,03 %	S. O.	12,01 %	20,27 %	14,00 %	22,40 %
Depuis la création						
Parts en \$ CA	20,37 %		14,81 %	22,23 %	12,64 %	19,92 %
Parts en \$ US		6,21 %	6,12 %	7,63 %	6,85 %	8,38 %

Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. Les parts de catégories E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2017

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FBN
Actions mondiales	28 849 346 \$	50,53 %
Actions américaines	27 885 051	48,84 %
Contrat à terme - couverture des devises*	114 026	0,20 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	858 856	1,50 %
Autres actifs, moins les passifs	(615 299)	-1,07 %
	57 091 980 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FBN
Services financiers	56 734 397 \$	99,37 %
Contrat à terme - couverture des devises*	114 026	0,20 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	858 856	1,50 %
Autres actifs, moins les passifs	(615 299)	-1,07 %
	57 091 980 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2017

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
SVB Financial Group	3,76 %
IBERIABANK Corp.	3,65 %
Western Alliance Bancorp	3,44 %
F.N.B. Corp.	3,02 %
DNB ASA	2,99 %
ICICI Bank Ltd., CAAE	2,96 %
CaixaBank SA	2,91 %
Sterling Bancorp	2,86 %
PacWest Bancorp	2,73 %
Home Bancshares Inc.	2,71 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,64 %
Virgin Money Holdings UK PLC	2,40 %
Shinsei Bank Ltd.	2,30 %
Barclays PLC	2,29 %
Grupo Financiero Santander Mexico SAB de CV	2,23 %
Chemical Financial Corp.	2,17 %
Bank of the Ozarks	2,08 %
Danske Bank AS	2,06 %
Axis Bank Ltd., CIAE, nom. S	2,04 %
First Republic Bank	2,02 %
Westpac Banking Corp. Ltd.	2,02 %
First Horizon National Corp.	2,00 %
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	1,98 %
Natixis SA	1,97 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	1,90 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD
DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

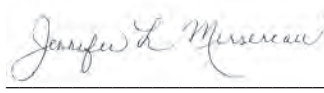
La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (le « FNB »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FNB, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 14 mars 2018
Toronto, Canada

États de la situation financière

Aux 31 décembre

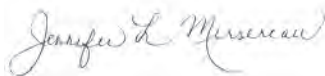
	2017	2016
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	858 856 \$	676 272 \$
Placements	56 734 397	17 946 760
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	91 044	50 318
Actifs dérivés (note 3)	131 019	94 742
Total des actifs	57 815 316	18 768 092
Passifs		
Frais de gestion à payer	46 487	12 034
Frais d'exploitation à payer	9 790	662
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	286 491	-
Distribution à payer	363 575	106 017
Passifs dérivés (note 3)	16 993	-
Total des passifs	723 336	118 713
Total de l'actif net (note 2)	57 091 980 \$	18 649 379 \$
Nombre de parts rachetables en circulation, catégorie E (note 9)	2 596 966	921 888
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	21,98 \$	20,23 \$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	17,49 \$	- \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel
Administrateur



Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2017	2016
Produits		
Revenu de dividendes	1 228 781 \$	207 329 \$
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	2 047 584	269 471
Profit net de change réalisé	47 550	13 043
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	1 736 854	1 495 622
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	233	(491)
	5 061 002	1 984 974
Charges		
Frais de gestion (note 10)	414 990	59 409
Honoraires d'audit	29 067	4 577
Honoraires du comité d'examen indépendant	6 227	10 180
Frais de garde	23 131	12 813
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	28 955	18 332
Frais d'administration	61 227	50 357
Coûts de transaction	158 359	48 185
Retenues fiscales	109 752	17 144
Autres charges	115	19
	831 823	221 016
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(118 765)	(93 192)
	713 058	127 824
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	4 347 944 \$	1 857 150 \$
Augmentation de l'actif net par part	2,12 \$	4,94 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2017	2016
Total de l'actif net à l'ouverture de l'exercice	18 649 379 \$	– \$
Augmentation de l'actif net	4 347 944	1 857 150
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	35 138 433	16 980 068
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	1 217 692	131 009
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(569 055)	(71 080)
À partir des gains en capital nets réalisés	(1 692 413)	(247 768)
Total de l'actif net à la clôture de l'exercice	57 091 980 \$	18 649 379 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	4 347 944 \$	1 857 150 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(2 047 584)	(269 471)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	937 158	130 423
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	(1 736 854)	(1 495 622)
Variation nette de la plus-value latente de change	(4)	(1)
Achat de placements	(58 358 229)	(21 924 717)
Produit de la vente de placements	22 685 079	5 517 885
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(40 726)	(50 318)
Charges à payer	43 581	12 696
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(34 169 635)	(16 221 975)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	35 138 433	16 980 068
Distributions versées aux porteurs de parts	(786 218)	(81 822)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	34 352 215	16 898 246
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	182 580	676 271
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	676 272	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	858 856 \$	676 272 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 078 303 \$	139 867 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (50,53 %)			
Inde (7,64 %)			
Axis Bank Ltd., CIAE, nom. S	21 140	991 774 \$	1 161 239 \$
HDFC Bank Ltd., CAAE	11 800	1 233 900	1 508 031
ICICI Bank Ltd., CAAE	138 220	1 444 362	1 690 515
		<u>3 670 036</u>	<u>4 359 785</u>
Japon (6,18 %)			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	122 400	1 003 370	1 128 442
Shinsei Bank Ltd.	60 380	1 261 175	1 312 843
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	20 000	990 485	1 086 146
		<u>3 255 030</u>	<u>3 527 431</u>
Royaume-Uni (6,16 %)			
Barclays PLC	380 000	1 259 383	1 309 818
HSBC Holdings PLC	64 300	749 565	836 887
Virgin Money Holdings UK PLC	284 100	1 455 449	1 370 290
		<u>3 464 397</u>	<u>3 516 995</u>
Australie (4,65 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	27 000	780 079	761 061
National Australia Bank Ltd.	25 600	779 174	742 438
Westpac Banking Corp. Ltd.	37 490	1 180 287	1 152 716
		<u>2 739 540</u>	<u>2 656 215</u>
Italie (4,17 %)			
Banco BPM SPA	202 100	883 046	798 601
Intesa Sanpaolo SPA	198 300	757 038	828 447
UniCredit SPA	32 100	631 824	754 284
		<u>2 271 908</u>	<u>2 381 332</u>
Norvège (4,03 %)			
DNB ASA	73 300	1 674 143	1 706 843
Norwegian Finans Holding ASA	42 000	581 860	591 558
		<u>2 256 003</u>	<u>2 298 401</u>
Espagne (3,75 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	44 710	390 599	479 577
CaixaBank SA	283 500	1 636 735	1 662 851
		<u>2 027 334</u>	<u>2 142 428</u>
Danemark (3,46 %)			
Danske Bank AS	24 000	1 043 675	1 174 688
Jyske Bank AS	11 190	692 111	800 692
		<u>1 735 786</u>	<u>1 975 380</u>
Mexique (2,23 %)			
Grupo Financiero Santander Mexico SAB de CV	138 700	1 442 555	1 274 468

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Pays-Bas (2,00 %)			
ABN AMRO Group NV	9 100	266 632	369 195
ING Groep NV	33 500	670 179	774 297
		936 811	1 143 492
France (1,97 %)			
Natixis SA	112 700	1 050 229	1 121 158
Chili (1,67 %)			
Banco Santander Chile, CAAE	24 300	704 687	955 145
Autriche (1,61 %)			
Erste Group Bank AG	16 900	795 656	920 272
Suisse (1,01 %)			
Credit Suisse Group AG	25 700	573 324	576 844
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		26 923 296	28 849 346
ACTIONS AMÉRICAINES (48,84 %)			
Services financiers (48,84 %)			
Bank of the Ozarks	19 500	1 204 819	1 187 582
BankUnited Inc.	16 960	769 483	868 098
CenterState Banks Corp.	16 700	577 860	540 122
Chemical Financial Corp.	18 400	1 236 223	1 236 697
Citizens Financial Group Inc.	8 500	413 213	448 535
ConnectOne Bancorp Inc.	24 900	830 330	805 957
East West Bancorp Inc.	10 900	757 045	833 450
Enterprise Financial Services Corp.	14 500	827 520	822 927
F.N.B. Corp.	99 200	1 852 433	1 723 277
FCB Financial Holdings Inc., cat. A	12 900	788 813	823 737
First Horizon National Corp.	45 400	1 114 106	1 140 785
First Republic Bank	10 600	1 232 317	1 154 409
Home Bancshares Inc.	52 900	1 483 888	1 546 016
Huntington Bancshares Inc.	30 790	481 270	563 516
IBERIABANK Corp.	21 400	2 159 304	2 084 735
Independent Bank Group Inc.	9 800	829 051	832 737
JPMorgan Chase & Co.	5 900	699 973	793 099
KeyCorp	32 770	730 823	830 840
PacWest Bancorp	24 610	1 528 625	1 559 112
Sandy Spring Bancorp Inc.	12 300	642 012	603 292
Sterling Bancorp	52 800	1 666 114	1 632 692
SVB Financial Group	7 300	1 561 874	2 145 097
Univest Corp. of Pennsylvania	22 100	852 852	779 221

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Western Alliance Bancorp	27 600	1 719 518	1 964 329
Zions Bancorp	15 100	846 769	964 789
		<u>26 806 235</u>	<u>27 885 051</u>
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		<u>26 806 235</u>	<u>27 885 051</u>
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,20 %)			
Contrats de change à terme (0,20 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 23 230 000 \$ CA pour 18 400 000 \$ US échéant le 28 février 2018		–	118 914
Contrat de change à terme visant l'achat de 3 584 000 \$ CA pour 320 000 000 ¥ échéant le 28 février 2018		–	7 206
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 748 760 \$ CA pour 2 800 000 \$ AU échéant le 28 février 2018		–	4 899
Contrat de change à terme visant l'achat de 7 694 370 \$ CA pour 5 100 000 € échéant le 28 février 2018		–	(16 993)
		<u>–</u>	<u>114 026</u>
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		<u>–</u>	<u>114 026</u>
Coûts de transaction		<u>(113 584)</u>	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,57 %)		<u>53 615 947 \$</u>	<u>56 848 423 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,50 %)			858 856
Autres actifs, moins les passifs (-1,07 %)			(615 299)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			<u>57 091 980 \$</u>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Banques mondiales Hamilton Capital (« HBG » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 15 janvier 2016. Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HBG et HBG.U, respectivement. Les parts en \$ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts d'un FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2018.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) *Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
 - Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance et placements en actions
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances
- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers

ii) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 7.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, le cas échéant. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les nouvelles normes et normes modifiées n'étant pas encore entrées en vigueur suivantes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplacera la norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 traite de classement, d'évaluation d'instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

Aux termes de la nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies.

Le gestionnaire a évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers du FNB et il a déterminé qu'elle serait négligeable. Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction selon l'IAS 39, comme les dérivés, continueront d'être classés ainsi aux termes de l'IFRS 9. Les instruments financiers évalués actuellement à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39 sont désignés comme tels parce qu'ils sont gérés selon la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de placement documentée. Par conséquent, ils devront aussi être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net aux termes de l'IFRS 9. Les instruments financiers évalués au coût amorti, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants à recevoir, continueront d'être évalués au coût amorti aux termes de l'IFRS 9. Le classement et l'évaluation des passifs demeurent inchangés dans l'ensemble.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Le tableau qui suit indique les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante aux 31 décembre 2017 et 2016, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

31 décembre 2017	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) contrats à terme standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	2 778	(2 744)	34	–
Livre sterling	3 523	–	3 523	35
Couronne danoise	1 985	–	1 985	20
Euro	7 717	(7 711)	6	–
Yen japonais	3 553	(3 577)	(24)	–
Couronne norvégienne	2 301	–	2 301	23
Couronne suédoise	24	–	24	–
Francs suisses	578	–	578	6
Dollar américain	34 263	(22 822)	11 441	114
Total	56 722	(36 854)	19 868	198
En pourcentage de la valeur liquidative	99,4 %	-64,6 %	34,8 %	0,3 %

31 décembre 2016	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 731	(1 190)	541	5
Livre sterling	787	(745)	42	–
Couronne danoise	1 183	–	1 183	12
Euro	1 546	(1 415)	131	1
Yen japonais	143	–	143	1
Couronne suédoise	971	–	971	10
Dollar américain	11 205	(9 395)	1 810	18
Total	17 566	(12 745)	4 821	47
En pourcentage de la valeur liquidative	94,2 %	-68,3 %	25,9 %	0,3 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Indice MSCI Monde	432 158 \$	57 936 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

6. VARIATIONS NETTES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les variations nettes de la juste valeur sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentées dans le tableau ci-dessous se composent de ce qui suit : profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, de revenu de dividendes et de revenu d'intérêts à des fins de distribution. Leur classement entre Détenus à des fins de transaction ou Désignés comme étant à la juste valeur est présenté dans le tableau qui suit :

Catégorie	Variations nettes à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Détenus à des fins de transaction	956 442	216 703
Désignés comme étant à la juste valeur	4 104 560	1 768 271
Total des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 061 002	1 984 974

7. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date des 31 décembre 2017 et 2016 :

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	56 734 397	–	–	17 946 760	–	–
Contrats de change à terme	–	131 019	–	–	94 742	–
Total des actifs financiers	56 734 397	131 019	–	17 946 760	94 742	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(16 993)	–	–	–	–
Total des passifs financiers	–	(16 993)	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	56 734 397	114 026	–	17 946 760	94 742	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de l'exercice ou de la période présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période close le 31 décembre 2016.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période close le 31 décembre 2016, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période close le 31 décembre 2016, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice / période clos les	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
31 déc. 2017	921 888	1 675 078	–	2 596 966	2 054 258
31 déc. 2016	–	921 888	–	921 888	375 950

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période close le 31 décembre 2016 sont les suivants :

Exercice / période clos les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2017	158 359 \$	32 100 \$	néant \$
31 décembre 2016	48 185 \$	9 500 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 31 décembre 2017 et 2016 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2017, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ni de perte autre qu'en capital.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2017 et 2016. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2017	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	131 019	–	131 019	(16 993)	–	114 026
Passifs dérivés	(16 993)	–	(16 993)	16 993	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2016	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	94 742	–	94 742	–	–	94 742
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

15. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certaines informations figurant dans les états financiers comparatifs ou dans les notes afférentes aux états financiers de 2016 ont été reclassées pour qu'elles soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2017.

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

www.hamilton-capital.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon Trust

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)

1, rue Toronto, bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2V6



Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamilton-capital.com